

**Affiliation d'une Association à la
Fédération des Sports et Loisirs Canins
Saison 2018**

Pour affilier une association, un club ou une section de club à la Fédération des Sports et Loisirs Canins, il faut fournir à la FSLC :

- **Une liste des membres du bureau** de l'association, du club ou de la section de club (nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité, profession, adresse complète, téléphone, mail et fonction). Ces membres seront les responsables auprès de la FSLC.
- **Une copie des statuts** déposés à la préfecture. L'association ou le club devra avoir parmi ses buts, des buts semblables à ceux de la Fédération des Sports et Loisirs Canins à savoir : *Promotion et développement des sports canins unissant un chien et un humain dans le même effort sportif*. Les buts de l'association ou du club ne pourront en aucun cas être contradictoire avec ceux de la FSLC.

La demande d'Affiliation (jointe au présent document) remplie et signée par le Président de l'association ou du club, accompagnée du règlement de 25 € à l'ordre de Fédération des Sports et Loisirs Canins à adresser au **📍 DIRECTEUR TECHNIQUE DE VOTRE REGION**

Cf. la carte des régions jointe

01-Délégation Régionale Centre :	Sébastien Simon	canipirates@gmail.com	0631400156
02-Délégation Régionale Nord Ouest :	Franck Peloso	fpeloso.dtrregion2@gmail.com	0665788367
03-Délégation Régionale Nord Est :	Benoit Delaplace	delaplace59@aol.com	0607234121
04-Délégation Régionale Sud Ouest :	Ségolène Travichon	segolene.travichon@gmail.com	0666023549
05-Délégation Régionale Sud Est :	Pierre Flavenot	p.flav@orange.fr	0630539997
06-Ile de la Réunion :	Alexandre Dalleau	canisport.reunion@gmail.com	0693207208

Remarques :

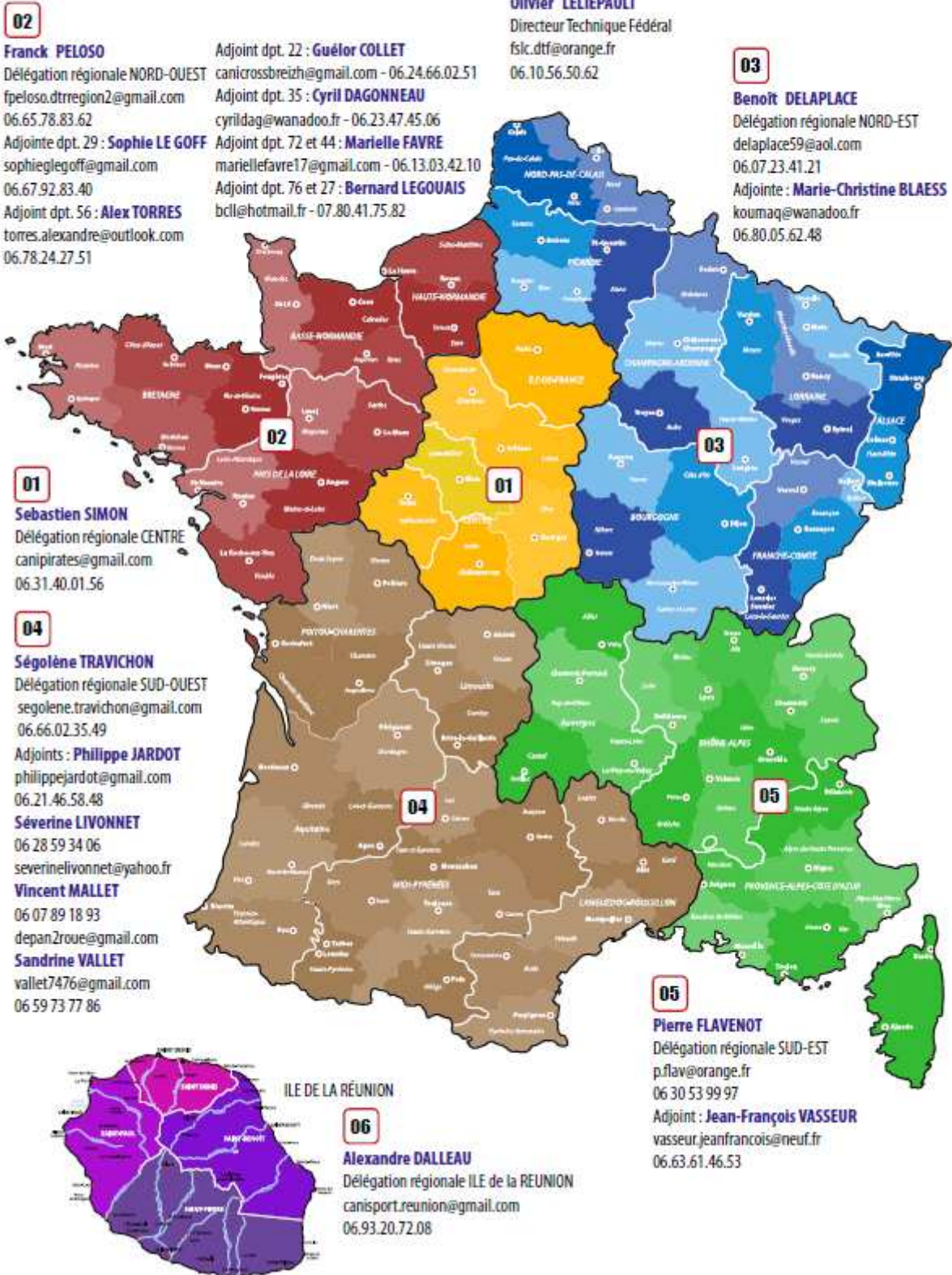
La FSLC accepte l'affiliation de tous les clubs sans restriction d'origine (course à pied, triathlon....) si ceux ci ont parmi leurs buts les mêmes que la FSLC. Cependant si votre club est déjà affilié à une autre fédération, renseignez vous sur sa politique d'ouverture afin d'éviter d'éventuels préjudices de sa part.

La FSLC n'accepte pas l'affiliation d'associations pratiquant une activité commerciale en rapport avec nos disciplines et avec les activités cynophiles.

En rappel de notre règlement intérieur, le club affilié s'engage à licencier tous ses adhérents qui pratiquent nos disciplines en compétition ou en entraînement.



Carte nationale des Délégués Techniques Régionaux



**Demande d'affiliation d'une Association à
la Fédération des Sports et Loisirs Canins
Saison 2018**

Remplir en caractères d'imprimerie

L'Association (ou le Club)
(titre de l'association accompagné si possible du numéro d'identification de l'association paru au
journal officiel) dont le siège social est basé
(adresse complète)

demande par la présente lettre son affiliation à la Fédération des Sports et Loisirs Canins.

En s'affiliant à la Fédération des Sports et Loisirs Canins, l'association (ou le Club)
..... (titre) s'engage à respecter les différents règlements de la Fédération
des Sports et Loisirs Canins ainsi que son éthique sportive.

La présente affiliation engage l'Association (ou le Club) et ses adhérents envers la
Fédération des Sports et Loisirs Canins à :

- Licencier tous ses adhérents qui pratiquent nos disciplines en compétition ou en entraînement (ou en tant que dirigeant) à la Fédération des Sports et Loisirs Canins, l'assurance fédérale ne couvrant que les licenciés.
- Faire respecter les différents règlements de la Fédération des Sports et Loisirs Canins (Règlement intérieur et règlement de course lors de l'organisation d'épreuves sportives sous l'égide de la Fédération des Sports et Loisirs Canins).

En contrepartie, la Fédération des Sports et Loisirs Canins s'engage à :

- Assurer les licenciés de la FSLC qui pratiquent des sports et loisirs canins (canicross, canivtt, canimarche, skijoring....) durant les compétitions, les entraînements programmés ou les stages de formation ainsi que les bénévoles participant aux organisations
- Permettre l'accès aux événements sportifs de la Fédération des Sports et Loisirs Canins (compétitions nationales, internationales, stages, challenges ...)
- Permettre les formations (juge de course, formations diplômantes) aux licenciés qui le désirent.

A, le

Le président de l'association (ou du club)